

Conseil municipal du 13 janvier 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault de l'arrondissement de Jonquière, 4160, rue du Vieux-Pont, le 13 janvier 2020 à 19h00.

PRÉSENTS : Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf ceux dont le nom apparaît à la rubrique « Absent »;

ABSENT : M. Marc Bouchard, conseiller.

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Denis Simard, directeur général adjoint et Mme Caroline Dion, greffière.

À 19 h 00, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Séance ordinaire du conseil municipal du 2 décembre 2019
- 3.2 Séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2019 (12h00)
- 3.3 Séance extraordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2019 (12h10)
- 3.4 Séance extraordinaire du conseil municipal du 20 décembre 2019 (12h00)
- 3.5 Séance extraordinaire du conseil municipal du 30 décembre 2019 (12h00)
- 3.6 Séance extraordinaire du conseil municipal du 30 décembre 2019 (12h10)
- 3.7 Séance extraordinaire du conseil municipal du 6 janvier 2020 (12h00)

4. COMMISSIONS PERMANENTES

- 4.1 Commission des finances – Rapport de la réunion du 31 octobre 2019
- 4.2 Commission des finances – Rapport de la réunion du 22 novembre 2019
- 4.3 Commission du développement durable et de l'environnement – Rapport de la réunion du 14 novembre 2019
- 4.4 Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés – Rapport de la réunion du 21 novembre 2019
- 4.5 Commission des arts, de la culture et du patrimoine – Rapport de la réunion du 28 novembre 2019
- 4.6 Commission des sports et du plein air – Rapport de la réunion du 29

Conseil municipal du 13 janvier 2020

novembre 2019

- 4.7 Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social – Rapport de la réunion du 5 décembre 2019
- 4.8 Comité multiressource – Procès-verbal du 4 décembre 2019
- 4.9 Commission de l'aménagement du territoire, du génie et de l'urbanisme – Procès-verbal du 11 décembre 2019
- 4.10 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 17 décembre 2019 (9h)
- 4.11 Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal du 17 décembre 2019 (9h15)

5. **AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT**

- 5.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-178 et ARP-179)
 - 5.1.1 Avis de motion
 - 5.1.2 Adoption 1^{er} projet de règlement
- 5.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64600, rue Bégin) (ARS-1252)
 - 5.2.1 Avis de motion
 - 5.2.2 Adoption 1^{er} projet de règlement
- 5.3 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des modifications à certaines exigences réglementaires (ARS-1261)
 - 5.3.1 Avis de motion
 - 5.3.2 Adoption 1^{er} projet de règlement
- 5.4 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux
- 5.5 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles
- 5.6 Projet de règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay (20254-04-004-007)
- 5.7 Projet de règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 6 340 000 \$ pour un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay
- 5.8 Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de démolition, mise aux normes et la construction du nouvel atelier

Conseil municipal du 13 janvier 2020

mécanique sur le site du garage municipal de l'arrondissement de La Baie et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 4 500 000 \$

- 5.9** Projet de règlement ayant pour objet la restauration, revitalisation de lieux publics, aménagements extérieurs, projets informatiques, réalisation de projets relatifs à la culture et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt de 2 178 400 \$
- 5.10** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 233 000 \$
- 5.11** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des acquisitions, démolition, construction, réfection, mise aux normes d'immeubles et d'équipements, travaux d'infrastructures civiles, de stationnements, de voirie, de réfection de barrages, de mur de soutènement, de stabilisation et de débarcadères, aménagement de parcs, d'espaces verts et de mobiliers urbains et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 9 874 200 \$
- 5.12** Projet de règlement ayant pour objet de pourvoir au versement de diverses subventions et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 276 000 \$
- 5.13** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipement, de stationnements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 7 227 000 \$
- 5.14** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité, d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, d'éclairage et de signalisation routière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 19 964 200 \$
- 5.15** Projet de règlement ayant pour objet de décréter des travaux de pavage et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 8 000 000 \$

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

- 6.1** Règlement numéro VS-RU-2020-6 ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-177)
 - 6.1.1 Consultation publique
 - 6.1.2 Adoption de règlement
- 6.2** Règlement numéro VS-RU-2020-7 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 17760, intersection des rues Pelletier, Saint-Hilaire et du Roi à Jonquière) (ARS-1257)
 - 6.2.1 Consultation publique
 - 6.2.2 Adoption de règlement
- 6.3** Règlement VS-R-2020-8 ayant pour objet de modifier le règlement

Conseil municipal du 13 janvier 2020

numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 7.1 Addenda #2 – Plan d'intervention de la Ville de Saguenay - Acceptation
- 7.2 Rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2019
- 7.3 Conseil des arts de Saguenay – Adoption des prévisions budgétaires
- 7.4 Aide aux organismes – Autorisation des paiements 2020
- 7.5 Aide aux organismes 2020
- 7.6 Comités et commissions – Nominations
- 7.7 Table Ville Étudiante – Nominations
- 7.8 Programme de l'expérience Québécoise
- 7.9 Renouveler et actualiser le mandat de gestion animalière – S.P.C.A. Saguenay (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) / Arrondissement de Jonquière
- 7.10 Liste des contrats comportant une dépense – Dépôt
 - 7.10.1 Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de novembre 2019 – Dépôt
 - 7.10.2 Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier
- 7.11 Liste des paiements au 26 septembre 2019 et au 31 octobre 2019
- 7.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil – dépôt
- 7.13 Dépôt par la greffière d'un certificat du greffier et d'un procès-verbal du registre de consultation sur la résolution VS-CM-2019-559

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 février 2020 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil un certificat établi par M. Jean-Marc Claveau, huissier, qui atteste que les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 9 janvier 2020.

Conseil municipal du 13 janvier 2020

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2020-8

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout du point 5.16 – Avis de motion règlement sur le traitement des élus demandé par le conseiller Simon-Olivier Côté.

Adoptée à l'unanimité.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR:**

Une période de questions a été tenue.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019**

VS-CM-2020-9

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 décembre 2019 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019 (12H00)**

VS-CM-2020-10

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019 (12h00) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019 (12H10)**

VS-CM-2020-11

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2019 (12h10) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseil municipal du 13 janvier 2020

DU 20 DÉCEMBRE 2019 (12H00)

VS-CM-2020-12

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2019 (12h00) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DÉCEMBRE 2019 (12H00)

VS-CM-2020-13

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 décembre 2019 (12h00) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 DÉCEMBRE 2019 (12H10)

VS-CM-2020-14

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 décembre 2019 (12h10) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2020 (12H00)

VS-CM-2020-15

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Carl Dufour

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 6 janvier 2020 (12h00) dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

4. COMMISSIONS PERMANENTES

4.1 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2019

VS-CM-2020-16

Conseil municipal du 13 janvier 2020

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 31 octobre 2019 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.2 COMMISSION DES FINANCES – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 22 NOVEMBRE 2019

VS-CM-2020-17

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 22 novembre 2019 par la Commission des finances de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.3 COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 14 NOVEMBRE 2019

VS-CM-2020-18

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Simon-Olivier Côté

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 14 novembre 2019 par la Commission du développement durable et de l'environnement de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.4 COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES, GÉNIE ET ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 21 NOVEMBRE 2019

VS-CM-2020-19

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 21 novembre 2019 par la Commission des travaux publics, immeubles, génie et équipements motorisés de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.5 COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

VS-CM-2020-20

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Raynald Simard

Conseil municipal du 13 janvier 2020

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 28 novembre 2019 par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.6 COMMISSION DES SPORTS ET DU PLEIN AIR – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2019

VS-CM-2020-21

Proposé par Michel Thiffault
Appuyé par Jean-Marc Crevier

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 29 novembre 2019 par la Commission des sports et du plein air de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.7 COMMISSION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES, DE LA VIE DE QUARTIER ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL – RAPPORT DE LA RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2019

VS-CM-2020-22

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Michel Thiffault

QUE ce conseil ratifie le rapport de la réunion tenue le 5 décembre 2019 par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.8 COMITÉ MULTIRESSOURCE – PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2019

4.8.1 GESTION FONCIÈRE - SENTIER EUCHER, LA BAIE – ENTRETIEN (VS-MTPI-2019-10)

VS-CM-2020-23

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 60 000 \$ faites au fonds des TPI pour mettre à niveau environ 7,5 km du sentier Eucher;

CONSIDÉRANT que les travaux d'amélioration du sentier et de la signalisation rendront le sentier plus sécuritaire.

CONSIDÉRANT que les travaux permettront de redonner un accès officiel et sécuritaire à la paroi FX-Garneau;

CONSIDÉRANT que l'octroi de la subvention est conditionnel à l'obtention d'un droit de passage sur les terres publiques;

À CES CAUSES, il est résolu :

QU'une aide financière de 60 000 \$ en provenance du fonds des TPI puisse être versée au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire pour l'amélioration de 7,5 km de sentier, soit du départ du sentier jusqu'à la limite des

Conseil municipal du 13 janvier 2020

terres publiques intramunicipales, incluant la boucle de l'Anse à Paulette.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.2 GESTION FONCIÈRE - DOSSIER DE SÉCURISATION DES ÉCLUSES DE CASTORS – MARAIS DES SAUVAGINIERS – SUIVI (VS-MTPI-2019-11)

VS-CM-2020-24

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT que seulement une partie des travaux recommandés pour la sécurisation des écluses de castors ont été réalisés en 2019

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés en 2019 nécessiteront un suivi biannuel au printemps et à l'automne pour vérifier leur bon fonctionnement et effectuer les réparations requises au besoin.

CONSIDÉRANT qu'il est requis de terminer les travaux recommandés en 2020.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la préparation d'un appel d'offres de service pour les travaux à finaliser, soit le démantèlement de 3 écluses de castors, la pose de 2 tuyaux de contrôle de niveau de l'eau et la consolidation de deux écluses de castors. Cette offre de service sera déposée ultérieurement au comité multiressource pour approbation des dépenses.

ET QUE la Ville de Saguenay inclut les vérifications printanières et automnales à effectuer aux dispositifs de sécurisation des écluses de castors du marais des Sauvaginières au devis d'appel d'offres 2020 visant le suivi et les réparations de l'ensemble des dispositifs anti-castor sur le territoire de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.3 GESTION FONCIÈRE - CHEMIN DE LA RIVIERE-AUX-SABLES - DOSSIER FERMETURE DU DÉBARCADÈRE ET DE LA DÉMOLITION DES QUAIS ILLÉGAUX – SUIVI ACCÈS À BLOQUER (VS-MTPI-2019-12)

VS-CM-2020-25

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT que les travaux de démolitions des quais illégaux au bout du chemin de la Rivière-aux-Sables sont complétés;

CONSIDÉRANT que malgré la signalisation mise en place, certains usagers ont détruit les murs de roches installés pour bloquer l'accès au lac et qu'ils ont ainsi endommagé les travaux de remise en état de la bande riveraine;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la préparation d'un appel d'offres pour

Conseil municipal du 13 janvier 2020

l'installation de structure pour bloquer les accès aux véhicules motorisés, tout en permettant aux piétons de circuler;

QUE la Ville de Saguenay autorise la préparation d'un appel d'offres pour la remise en état de la bande riveraine;

ET QUE la Ville de Saguenay alloue le budget nécessaire à même le fonds des TPI s'il est inférieur à 10 000 \$, par contre, s'il est supérieur, le point sera rediscuté au comité multiressource.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.4 GESTION FORESTIÈRE - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE – SUIVI (VS-MTPI-2019-13)

VS-CM-2020-26

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT la somme résiduelle de 50 983,83 \$ du programme d'aménagement durable des forêts qui n'a pas été investie en 2019;

CONSIDÉRANT que cette somme peut être reportée à l'enveloppe budgétaire de 2020;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay reporte la somme de 50 983,83 \$, provenant du programme d'aménagement durable des forêts, à l'année 2020 pour la réalisation de travaux forestiers.

Adoptée à l'unanimité.

4.8.5 APPROBATION DES DÉPENSES - SIGNALISATION INTER-LIGNES – AU BOUT DU CHEMIN DE LA RIVIERE-AUX-SABLES - ENSEIGNES (VS-MTPI- 2019-14)

VS-CM-2020-27

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Éric Simard

CONSIDÉRANT la dépense de 1 546,41 \$ pour un rapport d'expertise à Saint-Jean Vianney;

CONSIDÉRANT la dépense de 1 765,33 \$ pour de l'affichage au bout du chemin de la Rivière-aux-Sables;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la dépense de 1 546,41 \$ payée par le fonds des TPI pour un rapport d'expertise et de rendre à nouveau cette somme disponible en honoraires professionnels (maximum 5 000 \$);

ET QUE la Ville de Saguenay autorise la dépense de 1 765,33 \$ payée avec le fonds des TPI pour de la signalisation et de rendre à nouveau cette somme disponible en gestion ponctuelle des TPI (maximum 10 000 \$).

Conseil municipal du 13 janvier 2020

Adoptée à l'unanimité.

4.9 COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU GÉNIE ET DE L'URBANISME – PROCÈS-VERBAL DU 11 DÉCEMBRE 2019

4.9.1 PROGRAMME DE SUBVENTION (VS-CAGU-2019-22)

VS-CM-2020-28

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Raynald Simard

QUE le point 10.1.2 est ajouté au règlement sur le programme de subvention, soit : Aide à la rénovation pour premier propriétaire.

ET QUE la Ville de Saguenay procède à l'adoption dudit règlement au Conseil municipal de janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4.10 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS- VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019 (9H)

4.10.1 CONSULTATION PUBLIQUE – ÉGLISE SAINT- NOM-DE-JÉSUS (VS-CCU-2019-49)

VS-CM-2020-29

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT la demande d'amendement au règlement VS-R-2006-17 ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux à Ville de Saguenay présentée par 9404-5135 Québec inc., 137, rue Cossette, Chicoutimi, visant le retrait du statut patrimonial de l'église Saint-Nom-de-Jésus.

CONSIDÉRANT que l'église Saint-Nom-de-Jésus a été constituée en site du patrimoine par la Ville de Saguenay, en vertu du « Règlement numéro VS-R-2006-17 ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux à Saguenay »;

CONSIDÉRANT que le statut patrimonial municipal a été attribué en vertu des valeurs patrimoniales suivantes :

- L'église Saint-Nom-de-Jésus a été érigée en 1950 et 1951 suivant les plans des architectes Léonce Desgagné et Paul Boileau;
- L'édifice conserve en effet des éléments issus des lieux de culte traditionnels, comme le plan longitudinal, le toit à deux versants droits, la façade aménagée sur un mur pignon, la tour-clocher et le parement en brique. Toutefois, le bâtiment se distingue par l'intégration de principes issus du rationalisme. Ainsi, les contreforts qui encadrent les étroites fenêtres de la nef rappellent l'ossature sous-jacente du bâtiment. L'asymétrie de la façade ainsi que la simplicité de l'ornementation reposant sur le jeu des volumes ainsi que la forme des ouvertures s'inscrivent également dans les caractéristiques du modernisme. L'église de Saint-Nom-de-Jésus préfigure ainsi le renouveau qui influence fortement l'architecture des lieux de culte saguenéens dans la seconde moitié du XXe siècle;

Conseil municipal du 13 janvier 2020

- Le site patrimonial de l'Église-Saint-Nom-de-Jésus présente également un intérêt pour sa valeur historique découlant de son association avec les architectes du lieu de culte, Léonce Desgagné (1908-1979) et Paul Boileau (né en 1906). Natif du secteur Rivière-du-Moulin, où est située l'église de Saint-Nom-de-Jésus, Desgagné est le lauréat de nombreux prix d'excellence durant sa carrière principalement concentrée au Saguenay. De 1944 à 1958, il œuvre avec Paul Boileau sous la raison sociale Boileau et Desgagné. Les deux architectes réalisent entre autres l'église de Saint-Jacques de Jonquière (1947), l'église de Saint-Édouard de Péribonka (1948-1949), l'église de Saint-André-Apôtre à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (1950-1952) et l'église de Saint-Jude à Alma (1954). L'église de Saint-Nom-de-Jésus est un exemple représentatif de l'œuvre de ces deux architectes qui marquent le paysage bâti saguenéen au milieu du XXe siècle;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel souhaite démolir l'église afin d'y construire un immeuble de 12 logements répartis sur plus d'un étage;

CONSIDÉRANT que le comité du patrimoine de Saguenay considère que :

- le bâtiment n'est plus utilisé comme lieu de culte;
- le bâtiment a été désacralisé;
- la fabrique a vendu l'ancienne église à un promoteur privé;
- le positionnement de l'ancienne église Saint-Nom-de-Jésus dans le résultat de l'analyse patrimoniale des églises (21e rang sur 43);
- l'intérêt patrimonial local de l'ancienne église Saint-Nom-de-Jésus;
- le comité patrimoine est d'avis que l'ancienne église Saint-Nom-de-Jésus ne sera pas retenue comme un bâtiment à conserver dans le Plan-églises qui est en cours de réalisation.

CONSIDÉRANT que le comité du patrimoine de Saguenay recommande de procéder au retrait du statut patrimonial légal de l'ancienne église Saint-Nom-de-Jésus.

CONSIDÉRANT la demande de retrait du statut patrimonial municipal déposée le 19 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 décembre 2019, a adopté la résolution VS-CCU-2019-47 ayant pour effet d'entreprendre la procédure visant à abroger le site du patrimoine de l'église Saint-Nom-de-Jésus;

CONSIDÉRANT que la procédure prévoit la tenue d'une consultation publique visant à permettre aux personnes intéressées de faire des représentations;

CONSIDÉRANT que personne ne s'est présenté lors de la consultation publique;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte la demande d'amendement au règlement VS-R-2006-17 ayant pour objet la protection et la mise en valeur du patrimoine religieux à Ville de Saguenay présentée par 9404-5135 Québec inc., 137, rue Cossette, Chicoutimi, visant le retrait du statut patrimonial de l'église Saint-Nom-de-Jésus.

Le retrait du statut patrimonial municipal sera effectif lorsque la procédure prescrite à la *Loi sur le patrimoine culturel* aura dûment été complétée.

Adoptée à l'unanimité.

4.11 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – PROCÈS-

VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019 (9H15)

4.11.1 AMENDEMENT - CEGERDEV INC. (ALEXANDRE HARVEY) – BOULEVARD SAINT-PAUL, CHICOUTIMI – ARS-1264 (ID-14055) (VS-CCU-2019-52)

VS-CM-2020-30

Proposé par Marc Pettersen
Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT que Gestion immobilière Harvey's 500 – 255, rue Racine Est, Chicoutimi, G1H 7V2, sollicite une modification au plan d'urbanisme pour permettre l'usage 5921 - Vente au détail de boissons alcoolisées (SAQ) sur la propriété correspondant au lot 5 423 447, situé sur le boulevard Saint-Paul, Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que le projet vise à autoriser le commerce de détail de vente de boissons alcoolisées sur une superficie de plus de 930 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la planification « Favorise une vocation para-industrielle pour le boulevard Saint-Paul en complémentarité avec l'artère régionale Talbot et le centre-ville;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme a comme orientation de consolider l'activité commerciale régionale et orienter le développement commercial de grandes surfaces vers le boulevard Talbot;

CONSIDÉRANT l'importance commerciale du projet en termes de vocation et de superficie;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'orienter le développement vers les principaux centres d'activités et en fonction des vocations prévues;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme souhaite créer une artère spécialisée et structurée de nature para-industrielle sur le boulevard Saint-Paul;

CONSIDÉRANT que l'objet de la demande va à l'encontre de la planification;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay refuse la demande présentée par Gestion immobilière Harvey's 500 – 255, rue Racine Est, Chicoutimi G1H 7V2 qui sollicite une modification au plan d'urbanisme pour permettre l'usage 5921 - Vente au détail de boissons alcoolisées (SAQ) sur la propriété correspondant au lot 5 423 447, situé sur le boulevard Saint-Paul, Chicoutimi.

Adoptée à l'unanimité.

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

5.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-178 ET ARP-179)

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la

Conseil municipal du 13 janvier 2020

décision suivante et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

5.1.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-178 et ARP-179).

5.1.2 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2020-31

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-178 et ARP-179), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 64600, RUE BÉGIN) (ARS-1252)

5.2.1 AVIS DE MOTION

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64600, rue Bégin) (ARS-1252).

5.2.2 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2020-32

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Brigitte Bergeron

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 64600, rue Bégin) (ARS-1252), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.3 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO VS-R-2012-9 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR APPORTER DES MODIFICATIONS À CERTAINES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES (ARS-1261)

5.3.1 AVIS DE MOTION

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des modifications à certaines exigences réglementaires (ARS-1261).

5.3.2 ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT

VS-CM-2020-33

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro VS-R-2012-9 de la Ville de Saguenay pour apporter des modifications à certaines exigences réglementaires (ARS-1261), tel que déposé par la greffière à la présente séance, soit adopté et soumis à la consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

ET QUE ce conseil délègue à la greffière le pouvoir de fixer le lieu, la date et l'heure de l'assemblée publique qui devra être tenue et qu'elle donne avis public de la présente résolution conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

5.4 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-122 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Michel Potvin donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.5 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR

L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

Le conseiller Michel Thiffault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.6 PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE, LA RESTAURATION PATRIMONIALE ET LA REVITALISATION COMMERCIALE DE SAGUENAY (20254-04-004-007)

Le conseiller Raynald Simard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay (20254-04-004-007);

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.7 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 6 340 000 \$ POUR UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE, LA RESTAURATION PATRIMONIALE ET LA REVITALISATION COMMERCIALE DE SAGUENAY

Le conseiller Simon-Olivier Côté donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt de 6 340 000 \$ pour un programme d'aide financière à la rénovation résidentielle, la restauration patrimoniale et la revitalisation commerciale de Saguenay;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.8 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE

DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE DÉMOLITION, MISE AUX NORMES ET LA CONSTRUCTION DU NOUVEL ATELIER MÉCANIQUE SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA BAIE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 4 500 000 \$

Le conseiller Michel Tremblay donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de démolition, mise aux normes et la construction du nouvel atelier mécanique sur le site du garage municipal de l'arrondissement de La Baie et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 4 500 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.9 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA RESTAURATION, REVITALISATION DE LIEUX PUBLICS, AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, PROJETS INFORMATIQUES, RÉALISATION DE PROJETS RELATIFS À LA CULTURE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT DE 2 178 400 \$

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet la restauration, revitalisation de lieux publics, aménagements extérieurs, projets informatiques, réalisation de projets relatifs à la culture et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt de 2 178 400 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.10 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES HONORAIRES PROFESSIONNELS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 233 000 \$

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des honoraires professionnels et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 1 233 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.11 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES ACQUISITIONS, DÉMOLITION, CONSTRUCTION, RÉFECTION, MISE AUX NORMES D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENTS, TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CIVILES, DE STATIONNEMENTS, DE VOIRIE, DE RÉFECTION DE BARRAGES, DE MUR DE SOUTÈNEMENT, DE STABILISATION ET DE DÉBARCADÈRES, AMÉNAGEMENT DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET DE MOBILIERS URBAINS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 9 874 200 \$

Le conseiller Martin Harvey donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des acquisitions, démolition, construction, réfection, mise aux normes d'immeubles et d'équipements, travaux d'infrastructures civiles, de stationnements, de voirie, de réfection de barrages, de mur de soutènement, de stabilisation et de débarcadères, aménagement de parcs, d'espaces verts et de mobiliers urbains et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 9 874 200 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.12 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE POURVOIR AU VERSEMENT DE DIVERSES SUBVENTIONS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 276 000 \$

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de pourvoir au versement de diverses subventions et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 276 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.13 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DÉMOLITION, MISE AUX NORMES, RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT D'IMMEUBLES ET D'ÉQUIPEMENT, DE STATIONNEMENTS, DE PARCS, D'ESPACES VERTS ET DE LIEUX PUBLICS ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE

7 227 000 \$

La conseillère Julie Dufour donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de construction, démolition, mise aux normes, réfection et aménagement d'immeubles et d'équipement, de stationnements, de parcs, d'espaces verts et de lieux publics et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 7 227 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.14 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX PERMANENTS RELIÉS À L'EXPLOITATION D'HYDRO-JONQUIÈRE, D'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ, D'AMÉNAGEMENT DE PARCS OU DE BERGES, DE PISTES CYCLABLES, DE CONDUITS SOUTERRAINS, DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 19 964 200 \$

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux permanents reliés à l'exploitation d'Hydro-Jonquière, d'alimentation en électricité, d'aménagement de parcs ou de berges, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, d'éclairage et de signalisation routière et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 19 964 200\$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.15 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PAVAGE ET D'APPROPRIER LES DENIERS À CETTE FIN EN VERTU D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 8 000 000 \$

Le conseiller Kevin Armstrong donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de décréter des travaux de pavage et d'approprier les deniers à cette fin en vertu d'un emprunt au montant de 8 000 000 \$;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

5.16 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2018-122 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Jean-Marc Crevier donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2018-122 relatif au traitement des élus municipaux;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

6. ADOPTION DE RÈGLEMENT

6.1 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-6 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO VS-R-2012-2 DE LA VILLE DE SAGUENAY (ARP-177)

6.1.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-177).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.1.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2020-34

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme numéro VS-R-2012-2 de la Ville de Saguenay (ARP-177), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2020-6 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-RU-2020-7 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO VS-R-2012-3 DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE PLAN D'URBANISME (ZONE 17760, INTERSECTION DES RUES PELLETIER, SAINT-HILAIRE ET DU ROI À JONQUIÈRE) (ARS-1257)

6.2.1 CONSULTATION PUBLIQUE

La Mairesse Josée Néron, annonce qu'il y a aujourd'hui consultation publique sur le projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 17760, intersection des rues Pelletier, Saint-Hilaire et du Roi à Jonquière) (ARS-1257).

Le conseiller Simon-Olivier Côté explique sommairement l'effet de ce projet de règlement.

Personne n'a de question ou de commentaire à formuler à l'égard de ce projet de règlement.

6.2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT

VS-CM-2020-35

Proposé par Jimmy Bouchard
Appuyé par Julie Dufour

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro VS-R-2012-3 de la Ville de Saguenay pour assurer la concordance avec le plan d'urbanisme (zone 17760, intersection des rues Pelletier, Saint-Hilaire et du Roi à Jonquière) (ARS-1257), soit adopté comme règlement numéro VS-RU-2020-7 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2020-8 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2014-54 FIXANT LA TARIFICATION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY ET ABROGEANT TOUS RÈGLEMENTS OU TOUTES DISPOSITIONS DE RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS INCOMPATIBLES

VS-CM-2020-36

Proposé par Michel Potvin
Appuyé par Éric Simard

QUE le règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2014-54 fixant la tarification générale sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saguenay et abrogeant tous règlements ou toutes dispositions de règlements antérieurs incompatibles, soit adopté comme règlement numéro VS-R-2020-8 de la Ville de Saguenay, tel que déposé par la greffière;

ET QUE l'entrée en vigueur du règlement soit soumise aux prescriptions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 ADDENDA #2 – PLAN D'INTERVENTION DE LA VILLE DE SAGUENAY - ACCEPTATION

Conseil municipal du 13 janvier 2020

VS-CM-2020-37

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que le Plan d'intervention de la Ville de Saguenay nécessite la production d'un addenda #2 pour y inclure des informations supplémentaires ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance des informations présentées dans cet addenda ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte l'addenda #2 au Plan d'intervention, tel qu'il a été déposé et autorise le Service du génie à le transmettre au MAMH.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE POUR L'ANNÉE 2019

La greffière procède au dépôt du rapport d'activités de la trésorière pour l'année 2019, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

7.3 CONSEIL DES ARTS DE SAGUENAY – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

VS-CM-2020-38

Proposé par Carl Dufour
Appuyé par Brigitte Bergeron

CONSIDÉRANT que le Conseil des arts de Saguenay a transmis au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire ses prévisions budgétaires pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles à même le budget du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, 7000180;

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté lors de la rencontre 4 octobre 2019 de la Commission des arts, de la culture et du patrimoine et que les membres se sont montrés favorables;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adopte les prévisions budgétaires du Conseil des arts de Saguenay;

QUE la Ville de Saguenay verse la subvention de fonctionnement du Conseil des arts de Saguenay au montant de 130 000 \$;

QUE la Ville de Saguenay réserve les sommes prévues pour les subventions aux organismes, soit 430 000 \$, et les sommes prévues pour le programme d'aide financière aux projets spéciaux, soit 50 000 \$;

ET QUE les fonds requis de 130 000 \$ soient puisés à même le budget 7000180 et que le montant de 480 000 \$ soit réservé au même budget.

Conseil municipal du 13 janvier 2020

Adoptée à l'unanimité.

7.4 AIDE AUX ORGANISMES – AUTORISATION DES PAIEMENTS 2020

VS-CM-2020-39

Proposé par Brigitte Bergeron
Appuyé par Michel Potvin

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a octroyé précédemment aux différentes corporations ci-après mentionnées, une aide financière;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve le tableau des paiements ci-joint pour l'année 2020;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire selon l'entente 1320820-29710 (pour les organismes identifiés aux lettres A et B), selon l'entente 1320820-29700 (pour ceux identifiés aux lettres C, D, E et F), selon l'entente 1320830-29720 (pour celui identifié à la lettre G), selon l'entente 1320830-29725 (pour celui identifié à la lettre H) et selon les ententes 1320830-29700 et 1320990-29804 (pour celui identifié à la lettre I) du tableau en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

7.5 AIDE AUX ORGANISMES 2020

VS-CM-2020-40

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que les organismes reconnus par la Ville de Saguenay ont déposé leur demande d'aide financière pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que les montants alloués ont été recommandés par la Commission des arts, de la culture et du patrimoine, la Commission des sports et du plein air ainsi que par la Commission des services communautaires, de la vie de quartier et développement social;

CONSIDÉRANT que les subventions dont le montant est de 100 000 \$ et moins ont été votées lors du comité exécutif du 21 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les subventions dont le montant est de plus de 100 000 \$ doivent être votées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les fonds requis sont disponibles aux budgets du Service de la culture, des sports et la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser les subventions de 100 000 \$ et plus, aux termes et conditions stipulés dans le tableau ci-dessous:

| Organisme | Premier versement | Deuxième versement | Troisième versement | Montant total octroyé | # Budget |
|----------------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------------|------------------------------|-----------------|
| Le Patro de Jonquière inc. | 111 249 \$ | 100 000 \$ | 0,00 \$ | 211 249 \$ | 7000902 |

Conseil municipal du 13 janvier 2020

| | | | | | |
|---|----------------------------|---------------|-----------|---------------|---------|
| Maison des jeunes "Évasion" de Chicoutimi inc. | 50 957 \$ | 50 000 \$ | 0,00 \$ | 100 957 \$ | 7000903 |
| Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi inc. | 105 000 \$ | 0,00 \$ | 0,00 \$ | 105 000 \$ | 7000903 |
| Club de gymnastique Jako inc. | 70 101 \$ | 70 101 \$ | 70 101 \$ | 210 303 \$ | 7500201 |
| Festival de Jazz et Blues Héritage (Festival jazz et blues de Saguenay) | 55 000 \$ (budget 2019) | 42 500 \$ | 10 000 \$ | 107 500 \$ | 7000600 |
| Festival des bières du monde 2010 | 108 000 \$ | 12 000 \$ | 0,00 \$ | 120 000 \$ | 7000600 |
| Jonquière en musique | 130 500 \$ | 10 000 \$ | 0,00 \$ | 140 500 \$ | 7000600 |
| Corporation du Musée et du site de La Pulperie | 426 471,50 \$ | 426 471,50 \$ | 0,00 \$ | 852 943,00 \$ | 7000300 |
| Diffusion Saguenay | 418 564,11 \$ | 418 564,11 \$ | 0,00 \$ | 837 128,22 \$ | 7000100 |
| École de danse Florence-Fourcaudot | 67 954,25 \$ | 67 954,25 \$ | 0,00 \$ | 135 908,50 \$ | 7000100 |
| Musée du Fjord | 121 599,30 \$ | 121 599,30 \$ | 0,00 \$ | 243 198,60 \$ | 7000300 |
| Orchestre symphonique du Saguenay – Lac-St-Jean | 62 500,00 \$ | 62 500,00 \$ | 0,00 \$ | 125 000,00 \$ | 7000100 |

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les budgets du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

7.6 COMITÉS ET COMMISSIONS – NOMINATIONS

VS-CM-2020-41

Proposé par Julie Dufour
Appuyé par Kevin Armstrong

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Jimmy Bouchard, conseiller municipal aux divers comités et commissions suivantes :

- À la Commission des arts et de la culture en tant que membre
- Au Conseil des arts en remplacement de Julie Dufour
- Au comité véhicules hors route
- À la table de travail Ville étudiante
- À l'Association des gens d'affaires de Jonquière
- Au Comité de bassin versant du lac Kénogami
- À la Corporation du Parc régional du lac Kénogami

Conseil municipal du 13 janvier 2020

- Au Comité de bassin de la Rivière Shipshaw

ET QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de M. Carl Dufour, conseiller municipal pour siéger au Centre régional des services aux bibliothèques publiques (CRSPB) et au Conseil régional de la culture.

Adoptée à l'unanimité.

7.7 TABLE VILLE ÉTUDIANTE – NOMINATIONS

VS-CM-2020-42

Proposé par Jimmy Bouchard

Appuyé par Julie Dufour

QUE la Ville de Saguenay procède à la nomination de Mme Jade Rousseau, directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme à la Table Ville Étudiante;

ET QU'un siège soit ajouté pour un agent de développement du programme Avantages Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

7.8 PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE

VS-CM-2020-43

Proposé par Brigitte Bergeron

Appuyé par Jimmy Bouchard

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay accueille sur son territoire de nombreux étudiants étrangers via ses institutions d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que Saguenay considère que les étudiants étrangers contribuent de façon importante à la vitalité des institutions d'enseignement de son territoire en plus de contribuer au dynamisme culturel et économique de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saguenay a créé la table de concertation « Ville étudiante » le 4 juin 2018 par le biais de la résolution VS-CM-2018-321 et qu'il a approuvé son plan d'action le 4 novembre 2019 par le biais de la résolution VS-CM-2019-506 ;

CONSIDÉRANT que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) est un programme accéléré de sélection des travailleurs qualifiés, s'adressant entre autre aux diplômés du Québec et permettant d'obtenir un certificat de sélection du Québec (CSQ) en vue d'une résidence permanente ;

CONSIDÉRANT que la décision gouvernementale du 30 octobre 2019 visant à réduire l'accès au PEQ à certains diplômés – réforme qui a été mise en veilleuse par la suite – n'a pas fait l'objet de consultations auprès des associations étudiantes et des établissements d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que de façon unanime, les membres de la table de concertation Ville étudiante se sont prononcés, lors de la rencontre du 12 décembre 2019, en défaveur de tout changement au PEQ qui réduirait l'accessibilité au CSQ pour les étudiant(e)s internationaux(ales) ;

CONSIDÉRANT que de façon unanime, la table de concertation Ville étudiante s'est prononcée, lors de la rencontre du 12 décembre 2019, en faveur d'une consultation auprès des associations étudiantes et des établissements d'enseignement avant toute modification au PEQ ;

Conseil municipal du 13 janvier 2020

CONSIDÉRANT que de façon unanime, la table de concertation Ville étudiante a recommandé à la Ville de Saguenay, lors de la rencontre du 12 décembre 2019, de se prononcer sur le sujet par la voie d'une résolution au conseil ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay se positionne en défaveur de tout changement au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui aurait pour conséquence de réduire l'accessibilité au certificat de sélection du Québec (CSQ) pour les étudiant(e)s internationaux (ales) ;

ET QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay demande au gouvernement du Québec de procéder, avant d'apporter toute modification au PEQ, à des consultations auprès des associations étudiantes, des établissements d'enseignement, des associations d'employeurs et des municipalités concernées.

Adoptée à l'unanimité.

7.9 RENOUELER ET ACTUALISER LE MANDAT DE GESTION ANIMALIÈRE – S.P.C.A. SAGUENAY (SOCIÉTÉ POUR LA PRÉVENTION DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX) / ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE

VS-CM-2020-44

Proposé par Kevin Armstrong
Appuyé par Julie Dufour

CONSIDÉRANT que le mandat attribué à la S.P.C.A. Saguenay arrive à échéance le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la S.P.C.A. Saguenay accepte d'effectuer le service de gestion animalière, dans l'arrondissement de Jonquière, pour un montant forfaitaire annuel de 7 000 \$ en plus de facturer la somme de 35,00\$ par licence de chien non stérilisé, de 25,00\$ par licence de chien stérilisé, de 20,00\$ par licence de chat non stérilisé et de 10,00\$ par licence de chat stérilisé vendues par l'organisme contractant;

CONSIDÉRANT que la S.P.C.A. Saguenay accepte d'effectuer l'entretien du parc à chiens de Jonquière moyennant la somme de 3 900 \$ par année.

CONSIDÉRANT que la S.P.C.A. Saguenay accepte d'effectuer tous les services, autres que la gestion animalière et l'entretien du parc à chiens, prévus au devis joint au protocole pour la somme de 13 608 \$ par année;

CONSIDÉRANT que les revenus provenant de la vente des licences d'animaux tel que prévu au règlement 2007-50 de la Ville de Saguenay seront remis à la Ville de Saguenay par la S.P.C.A. Saguenay, ce dernier les percevant à titre de mandataire pour la Ville. Ces montants sont actuellement fixés à la somme de 35,00\$ par licence de chien non stérilisé, de 25,00\$ par licence de chien stérilisé, de 20,00\$ par licence de chat non stérilisé et de 10,00\$ par licence de chat stérilisé vendues par S.P.C.A. Saguenay.

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 2100700 du Service de la sécurité publique et au budget 7000903 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;

À CES CAUSES, il est résolu :

Conseil municipal du 13 janvier 2020

QUE la Ville de Saguenay mandate la S.P.C.A. Saguenay (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux) pour assurer le service de fourrière des animaux sur le territoire de Jonquière et ainsi appliquer la codification administrative du Règlement VS-R-2007-50, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022 (trois ans).

QUE la Ville de Saguenay accepte la convention de services de la gestion animalière de l'arrondissement de Jonquière avec la S.P.C.A. Saguenay pour trois ans, débutant rétroactivement le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022;

QUE madame Carolynne Dunn, chef de division et monsieur Martin Lavoie, conseiller communautaire, au sein du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire soient autorisés à signer la convention de services pour et au nom de la Ville de Saguenay;

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 2100700 du Service de la sécurité publique et au budget 7000903 du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

7.10 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE – DÉPÔT

7.10.1 LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2019 – DÉPÔT

VS-CM-2020-45

Proposé par Jean-Marc Crevier
Appuyé par Kevin Armstrong

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 30 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.10.2 LISTE DE TOUS LES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ ET CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

VS-CM-2020-46

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Martin Harvey

CONSIDÉRANT l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* ;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte le dépôt de la liste de tous les contrats

Conseil municipal du 13 janvier 2020

comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et conclus avec un même cocontractant depuis le début de l'exercice financier jusqu'au 30 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité.

7.11 LISTE DES PAIEMENTS AU 26 SEPTEMBRE 2019 ET AU 31 OCTOBRE 2019

Madame la Mairesse, Josée Néron, déclare la nature générale de son intérêt dans la partie du dossier suivant qui concerne l'entreprise AMEC et Paul Pedneault Inc. et s'abstient de toute délibération et de tout vote.

VS-CM-2020-47

Proposé par Éric Simard
Appuyé par Simon-Olivier Côté

CONSIDÉRANT l'analyse, par la Commission des finances de la Ville de Saguenay, de la liste des paiements pour la période du 30 août au 26 septembre 2019 et pour la période du 27 septembre au 31 octobre 2019;

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte les listes de paiements, pour la période du 30 août au 26 septembre 2019 au montant de 26 210 004,32 \$ et pour la période du 27 septembre au 31 octobre 2019 au montant de 67 008 689,06 \$.

Adoptée à l'unanimité.

7.12 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL – DÉPÔT

La greffière prend acte du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de monsieur Jimmy Bouchard.

7.13 DÉPÔT PAR LA GREFFIÈRE DES CERTIFICATS DU GREFFIER ET DES PROCÈS-VERBAUX DES REGISTRES DE CONSULTATION SUR LA RÉSOLUTION VS-CM-2019-559

La greffière dépose les certificats du greffier et le procès-verbal du registre de consultation sur la résolution VS-CM-2019-559 conformément à la loi.

8. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le 3 février 2020 dans la salle des délibérations de l'arrondissement de Chicoutimi, 201, rue Racine Est, à 19h.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue de 19h54 à 20h15.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue de 20h15 à 21h06.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2020-48

Conseil municipal du 13 janvier 2020

Proposé par Michel Tremblay
Appuyé par Brigitte Bergeron

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 21h06.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 3 février 2020.

MAIRESSE

GREFFIÈRE

CD/sg